

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille onze, le vingt-deux février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Grézieu la Varenne, sous la Présidence de Monsieur Maurice GUIBERT.

Etaient présents

Mesdames : M.L. CROZIER, M. MANDON-SIXT, N. MENJOZ et A-M. PERAGINE.

Messieurs : A. BADOIL, J.L. BIBOS, M. CHAPAS, E. CHATELUS, J. DEBORD, J-L. DUVILLARD, A. FAYOLLE, F. FORT, A. GONZALEZ, M. GUIBERT, C. GUILLAUD, C. KRETZSCHMAR, R. LABAUNE, J. MARTIN, R. MAZURAT, L. PROTON et P. RUIILLAT.

Pouvoirs : B. de TESTA (pouvoir à M. GUIBERT), G. MOREL (pouvoir à L. PROTON) et G. RUME (pouvoir à J. DEBORD).

Excusés : F-N. BUFFET, B. de TESTA, J-L. DUPERRIER, G. MOREL, A. PERONNET, R. RONCARI (trésorière), G. RUME et Y. VIREMOUNEIX.

Président : Maurice GUIBERT.

Secrétaire de séance : Alain BADOIL.

Nombre de Conseillers en exercice : 40 (Présents : 21 / Votants : 24)

Convocation en date du : 15 février 2011

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

N°2011/08

VU le Code général des collectivités locales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de la République ;

Monsieur le Président expose au Conseil syndical les conditions d'élaboration du budget primitif.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 25 janvier 2011, en application de la loi du 6 février 1992,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 07 février 2011,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS, par 24 voix POUR, pour chacun des chapitres de la section de fonctionnement,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS, par 24 voix POUR, pour les opérations d'investissement et les chapitres d'investissement hors opérations,

- **ADOPTE** : le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

BP 2011	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 600 064,23 €	1 600 064,23 €
Investissement	35 359 001,16 €	35 359 001,16 €

- **PRECISE** : que le budget primitif de l'exercice 2011 a été établi et voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **1 MARS 2011**
et de la publication le **28 FEV. 2011**

LE PRESIDENT
Maurice GUIBERT



LE PRESIDENT
Maurice GUIBERT

